

Etat des lieux de la prise en charge des victimes des attentats du 13 novembre 2015

Vincennes, le 5 novembre 2019

A l'approche des commémorations des attentats qui ont causé la mort de 130 personnes et fait près de 500 blessés au Stade de France et à Paris, le Fonds de Garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) dresse un état des lieux de la prise en charge des victimes.

Service public d'indemnisation des victimes, le FGTI prend en charge les victimes d'attentats et répare intégralement leurs préjudices physiques et psychiques, ainsi que de leurs préjudices patrimoniaux.

La procédure d'indemnisation a été engagée dès les premiers jours, avec le versement de provisions et se poursuit quatre ans après les faits.

L'ensemble des victimes ont été prises en charge financièrement

Le FGTI a pu adresser une offre d'indemnisation définitive à près de 80% des victimes. La prise en compte des séquelles définitives des victimes, constatées lors d'une expertise médicale indépendante, conditionne l'évaluation finale de leur préjudice et donc l'achèvement de la procédure d'indemnisation. Les victimes dont l'état de santé n'est pas encore consolidé ont d'ores et déjà reçu une ou plusieurs provisions.

Quatre ans après les attentats du 13 novembre, les équipes du FGTI restent fortement mobilisées. Chaque victime est en relation avec un chargé d'indemnisation dédié.

Au 31 octobre 2019, 2 659 victimes des attentats du 13 novembre 2015 ont bénéficié d'une prise en charge indemnitaire par le FGTI :

Sont concernés :

- 806 proches de victimes décédées
- 586 victimes blessées physiques et leurs proches
- 1 267 victimes blessées psychiques

Le FGTI a versé un montant total de 107 millions d'euros. Près de 2 050 victimes ont reçu une offre d'indemnisation définitive. L'offre d'indemnisation s'accompagne du versement de 80 % des sommes dues. 1 207 victimes (soit 60 % des victimes concernées) ont d'ores et déjà accepté cette offre.

Une cinquantaine de nouvelles demandes ont été reçues depuis le 1er janvier 2019.

A propos du FGTI :

Créé par le législateur en 1986, le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) prend en charge, au nom de la solidarité nationale, les victimes françaises et étrangères d'attentats commis en France et les victimes françaises d'attentats commis à l'étranger en indemnisant intégralement les préjudices résultants d'une atteinte à la personne dans toutes leurs dimensions y compris économique et morale. L'organisme s'est doté, depuis 2016, d'une équipe d'une vingtaine de chargés d'indemnisation dédiés à l'accompagnement individualisée et sur le terrain des victimes du terrorisme.

Depuis 2015, plus de 6 000 victimes et leurs proches ont été pris en charge par le FGTI.

PLUS D'INFORMATION :



The image shows the cover of the 2018 Annual Report. At the top left is the logo for 'Fonds de Garantie' (FG) with the tagline 'Agir pour les victimes au nom de la solidarité nationale'. At the top right are navigation icons for search and a menu. The main title 'Tous acteurs de la solidarité' is prominently displayed in white on a blue background, with the subtitle 'Rapport annuel 2018' below it. The bottom section features three colorful illustrations: two people sitting at a table with books, a person in a wheelchair being assisted by another person, and a group of four people in a meeting.

www.fondsdegarantie.fr

Solidarité - Respect - Professionnalisme - Innovation

Découvrez notre rapport d'activité

Pour toute demande d'information ou d'interview

Eloïse Le Goff, Direction de la communication
01 43 98 87 93, eloise.le-goff@fga.fr

Yoannie Réaubourg, Chargée de la communication
01 76 30 56 61, yoannie.reaubourg@fga.fr